

- conseil d'administration du 3 mars 2015 -

RESOLUTION CA n°11-2015

PLAN CLIMAT ENERGIE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

Le Parc national des Pyrénées s'est engagé dans une démarche de plan climat énergie territoire par la délibération du conseil d'administration référence n°32-2011 en date du 22 novembre 2011.

Le plan climat énergie territoire vise deux objectifs :

- la limitation de l'impact du territoire sur le climat par la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- la réduction de la vulnérabilité du territoire aux conséquences du dérèglement climatique.

Le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et l'analyse de vulnérabilité des activités climato-sensibles ont été réalisés en 2012. Sur cette base, plusieurs ateliers de travail ont été organisés pour élaborer un plan d'action. Il s'articule autour de huit objectifs stratégiques :

- proposer des alternatives à l'usage individuel de la voiture,
- aider le territoire à adapter les activités liées à la montagne en poursuivant les actions de connaissance du changement climatique,
- améliorer la gestion des déchets en montagne,
- accompagner le territoire vers l'autonomie énergétique,
- accélérer la montée en puissance et la diffusion des circuits courts,
- favoriser les changements de comportement par l'éducation et la sensibilisation,
- accompagner l'aménagement durable du territoire,
- viser l'exemplarité environnementale pour l'établissement du Parc national des Pyrénées.

Ce plan d'action a été validé par le comité de pilotage du plan climat réuni le 2 février 2015. Le document est annexé à la présente délibération.

Le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

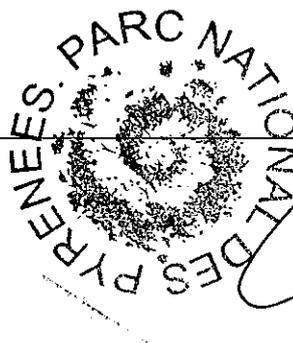
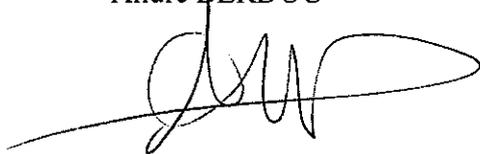
- valide le plan d'action du plan climat énergie territorial du Parc national des Pyrénées pour la période 2015 - 2020,

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 3 mars 2015.

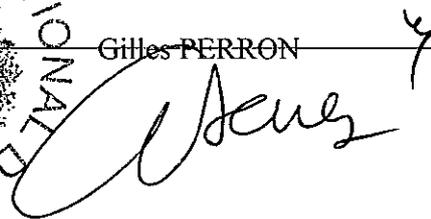
Le Président,

André BERDOU



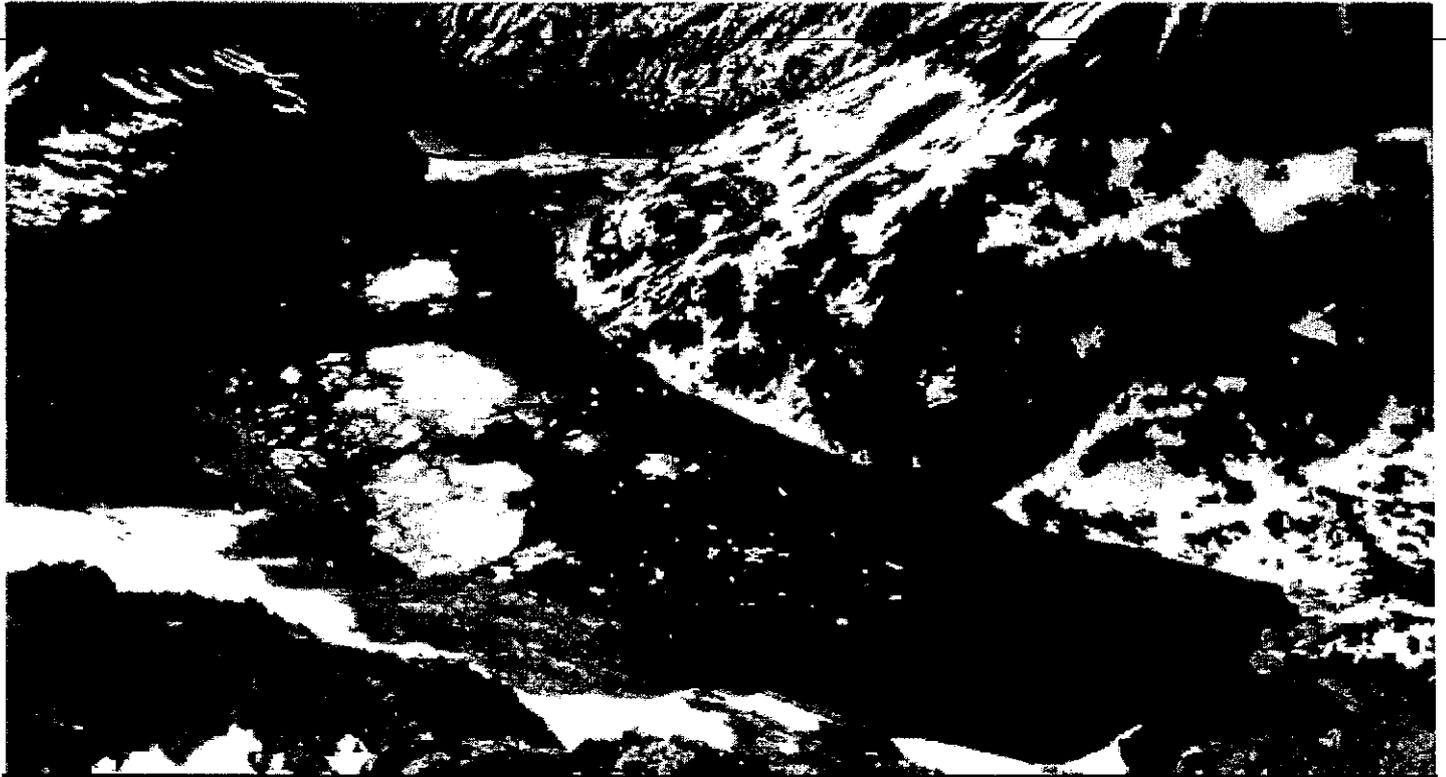
Le Directeur,

Gilles PERRON





Parc national
des Pyrénées



PLAN CLIMAT ENERGIE

Plan d'action 2015-2020



VERSION PROVISOIRE 02 FEVRIER 2015

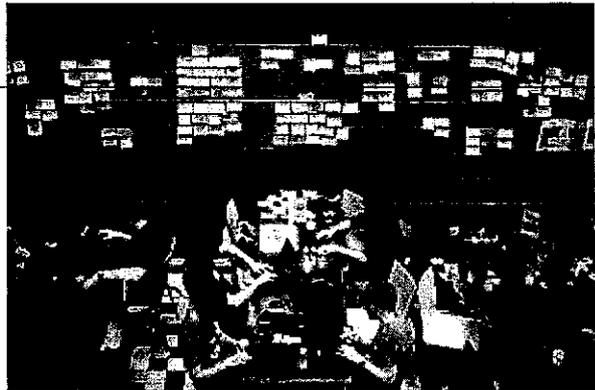
Opération financée par le fonds PRELUDE II :



SYNTHESE DU PLAN D'ACTION

AXE	N°	Action
Proposer des alternatives à l'usage individuel de la voiture	T1	Développer les centres de télétravail en vallées
	T2	Organiser les déplacements pour proposer des offres de découverte de la montagne sans voiture
	T3	Structure une offre d'aires de co-voiturage
	T4	Organiser l'auto-stop sécurisé
	T5	Développer le recours au vélo classique ou à assistance électrique
Favoriser l'adaptation des activités de la montagne aux changements climatiques	A1	Réaliser un suivi de l'impact du changement climatique spécifique au territoire du Parc national des Pyrénées
	A2	Etudier le potentiel de valorisation des zones intermédiaires
	A3	Diversifier les activités touristiques hivernales
Accompagner la mise en œuvre de la stratégie de développement durable	S1	Appuyer les collectivités locales pour l'élaboration de leur plan de développement durable
	S2	Contribuer à l'élaboration de la stratégie de développement durable du territoire
	S3	Contribuer à l'élaboration de la stratégie de développement durable des communes
	S4	Appuyer les collectivités locales pour l'élaboration de leur plan de développement durable
	S5	Appuyer les collectivités locales pour l'élaboration de leur plan de développement durable
	S6	Appuyer les collectivités locales pour l'élaboration de leur plan de développement durable
	S7	Appuyer les collectivités locales pour l'élaboration de leur plan de développement durable
	S8	Appuyer les collectivités locales pour l'élaboration de leur plan de développement durable
	S9	Appuyer les collectivités locales pour l'élaboration de leur plan de développement durable
	S10	Appuyer les collectivités locales pour l'élaboration de leur plan de développement durable
Accélérer la mise en œuvre de la stratégie de développement durable	C1	Appuyer les collectivités locales pour l'élaboration de leur plan de développement durable
	C2	Appuyer les collectivités locales pour l'élaboration de leur plan de développement durable
	C3	Appuyer les collectivités locales pour l'élaboration de leur plan de développement durable
Favoriser les changements de comportements par l'éducation, la sensibilisation	S1	Sensibiliser les scolaires au changement climatique
	S2	Développer des outils de sensibilisation aux enjeux du changement climatique du grand public
	S3	Accompagner les collectivités dans l'élaboration de documents d'urbanisme intégrant les enjeux "énergie-climat"
Viser l'exemplarité environnementale de l'établissement du Parc national des Pyrénées	L1	Actualiser régulièrement le bilan carbone de l'établissement du Parc national des Pyrénées et engager un plan d'actions de réduction des émissions
	L2	Evaluer le Plan Climat

Développer les centres de travail partagés en vallées



LIENS AVEC LES POLITIQUES TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Axe n°2, Orientation 13, Axe n°1, Orientation 10*

SRCAE AQUITAINE : OR3-Trsp « Rééquilibrer les usages de la route au profit des modes sobres et propres, et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements ».

CONTEXTE :

Un « centre de travail partagé » (ou co-working, tiers lieux, bureaux partagés) est un lieu disposant d'un espace de travail où il est possible de se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle. Ces espaces permettent aux travailleurs indépendants, aux télétravailleurs ou à des professionnels ne disposant pas assez d'espace chez eux, de ne pas rester isolés et de trouver un lieu de travail et de sociabilisation.

Par ailleurs, pour les territoires ruraux et montagneux, ces locaux offrent la possibilité à des salariés travaillant dans les centres économiques proches (Tarbes, Pau, Oloron et Lannemezan) de limiter les déplacements grâce au télétravail.

En 2014, un télécentre était déjà en place à Sévignacq-Meyracq et un projet était en cours sur la commune de Bedous.

OBJECTIFS :

- Maintenir/Développer le tissu économique ;
- Développer un site pilote.

IMPACT DE L'ACTION :

Gains énergétiques/GES	Coût	Échéance
Moyen	Faible	2016

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Accompagner les collectivités et les personnes intéressées dans la création de l'espace partagé ;
- Faire connaître les retours d'expériences des sites pilote créés sur le territoire du Parc national ou à proximité.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur	Partenaires
Collectivités	Parc national des Pyrénées/Collectivités APEM

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référence
Service Développement	Chargé de mission développement durable

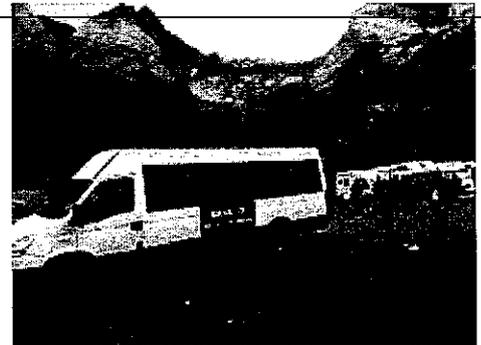
MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Début/Durée	Porteur de projet
Créer un groupe de pilotage	3 mois	Collectivités
Identifier : <ul style="list-style-type: none"> - les personnes pouvant être intéressées (travailleurs indépendants, agriculteurs, ...) via une campagne de mails, affichages (écoles, petits commerces, ...) et courrier - les sites communaux à aménager/réaménager 	6 mois	CCI, collectivités
Définir les caractéristiques des espaces partagés avec les personnes identifiées : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes - Besoins matériels (internet, bureautique, mobilier, ...) - Statut juridique structure porteuse des personnes identifiées 	3 mois	Collectivités
Réaliser une opération pilote	1 an	Collectivités
Organiser des visites et des rencontres sur ce site pilote pour diffuser le retour d'expériences et favoriser l'émergence d'autres projets sur le territoire	2 ans	Parc national des Pyrénées, Collectivités

INDICATEURS :

Suivi	Réalisation
- Nombre de personnes travaillant en espaces partagés	- Création d'un espace partagé

Organiser les déplacements pour proposer des offres de découverte de la montagne sans voiture



LIENS AVEC LES POLITIQUES TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Objectif 3, Axe n°2 Orientation 13, Axe n°3 Orientation 24*
PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : Orientation stratégique « *Renforcer la résilience des ménages face au renchérissement du coût de l'énergie* ».

CONTEXTE :

Les transports constituent le poste le plus important d'émission de gaz à effet de serre du bilan carbone du Parc national des Pyrénées. Les déplacements des visiteurs touristiques représentent 94% de ces émissions. A l'intérieur du territoire, la très grande majorité des visiteurs se déplacent en voiture dans les grands sites touristiques. Actuellement, quelques alternatives sont proposées sous forme de navettes mais pour réduire efficacement les émissions, il faut développer un panel de solutions innovantes, coordonner les liaisons qui existent et communiquer sur les possibilités de se déplacer sans voiture.

OBJECTIFS :

- Créer et promouvoir une offre de découverte du territoire sans voiture ;
- Créer ou développer les liaisons en transport collectif entre le centre bourg du village et le parking d'accès à la montagne ;
- Développer l'intermodalité entre les cars départementaux et les navettes gérées par les collectivités locales en vallées ;
- Réduire les émissions de GES dans les vallées et aux portes de la zone cœur.

IMPACT DE L'ACTION :

Coûts énergétiques/GES	Coût	Adaptabilité
Faible	Moyen	2020

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Mobilisation des acteurs locaux ;
- Diffusion des bonnes pratiques.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur	Partenaires
Conseils généraux	HPTE, conseils généraux (service des routes), CDT64, Pays, collectivités, Parc national des Pyrénées

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référent
Service Développement	Chargé de mission tourisme

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Délai/Durée	Porteur de projet
Réaliser un diagnostic des lignes de bus existantes et des besoins en termes de déplacements touristiques	1 an	Conseils généraux
Identifier le potentiel d'intermodalité entre les cars départementaux et les navettes gérées par les collectivités locales	6 mois	Conseils généraux/Collectivités/ Parc national des Pyrénées
Organiser un voyage d'étude sur d'autres territoires pilotes (ex : Parc national d'Ordéza) pour mise en place de service TC en secteur touristique	1 mois	Parc national des Pyrénées
Créer et promouvoir une offre touristique sans voiture => Réunir les acteurs touristiques, réaliser des outils de communication sur l'offre	6 mois	HPTE /CDT64/ Pays/Parc national des Pyrénées
Favoriser le développement des modes de déplacement alternatif à la voiture en autosolisme pour découvrir le territoire.	1 an	Collectivités/HPTE/Pays/Parc national des Pyrénées
Mener des réflexions sur des projets de création de nouvelles navettes permettant de décongestionner l'accès aux sites touristiques de montagne	1 an	Collectivités/HPTE/Pays/Parc national des Pyrénées

INDICATEURS :

Suivi	Réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de liaisons de navettes/jour d'accès aux grands sites créées - Recensement et nombre de produits « offre touristique » sans voiture. 	<ul style="list-style-type: none"> - Edition d'un outil de promotion de l'offre touristique sans voiture - Elaboration d'un schéma de déplacements

FICHE ACTION



Structurer une offre d'aires de co-voiturage

LIENS AVEC LES POLITIQUES TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Axe n°2, Orientation 13*

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : *Orientation stratégique « Renforcer la résilience des ménages face au renchérissement du coût de l'énergie ».*

SRCAE MIDI-PYRENEES : *OR7-Trsp « Développer les offres de transport alternatives à la voiture particulière pour les déplacements de personnes ».*

SRCAE AQUITAINE : *OR3-Trsp « Rééquilibrer les usages de la route au profil des modes sobres et propres, et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements ».*



CONTEXTE :

La mobilité est particulièrement difficile en zone de montagne. Elle cumule le handicap des milieux ruraux où l'habitat est dispersé et les contraintes physiques des reliefs qui rendent les liaisons entre vallées longues et difficiles. Cette configuration favorise l'usage de l'automobile pour se déplacer (trajets longs et de proximité). On estime ainsi que 2,8% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire viennent du déplacement des résidents.

Le covoiturage est une alternative possible à la voiture en autosolisme. Cette pratique se développe rapidement engendrant parfois des parkings « spontanés » aux croisements des axes routiers stratégiques (ex : entrées de vallées). Pour favoriser ce type de mobilité, il est nécessaire de structurer ces aires de covoiturage et d'accompagner les démarches individuelles ou centralisées par les plateformes communautaires d'internet.

Ce type de mobilité permet de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre.

OBJECTIFS :

- Développer de covoiturage comme alternative de mobilité ;
- Diminuer les émissions de GES par le biais d'un recours plus fort au covoiturage.

IMPACT DE L'ACTION :

Gains Energie/GES	Coût	Déchéance
Moyen	Important	2016

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Mobilisation des acteurs locaux ;
- Diffusion des bonnes pratiques.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordination	Partenaires
Conseils généraux	Parc national des Pyrénées (signalisation, sensibilisation)

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référent
Service Développement	Chargé de mission développement durable

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Début/ Durée	Porteur de projet
Faire un état des lieux <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux des actions : <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les actions déjà réalisées par les différents territoires du PNP et des vallées (matérialisation d'aires, panneau...) - Faire un retour d'expérience sur l'échec de "banc public » - Réaliser un état des lieux des intentions des acteurs publics et privés pour obtenir une cohérence d'ensemble • État des lieux de la demande : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une enquête auprès des habitants pour définir la nature du ou des besoins (distinguer covoiturage de tous les jours en local, covoiturage longue distance, covoiturage des touristes et covoiturage spontané. - Lancer une étude pour Identifier auprès des covoitureurs actuels les éventuelles attentes (sécurité, éclairage, services) • Identifier les zones de stationnement pouvant être utilisées comme aires 	1 an	Conseils généraux et/ou syndicat mixte « fil vert »
Réaliser un outil internet Coordonner les acteurs pour élaborer un outil internet "unique" avec des bases de données partagées pour pouvoir proposer dès le lancement une grande diversité d'offres. Cet outil devra être compatible avec celui du conseil général des Pyrénées-Atlantiques	1 an	Service des transports des conseils généraux
Mettre en œuvre un plan de communication proche du terrain <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et trouver le moyen d'inciter les gens à essayer une fois par des actions de communication ciblées via des groupes déjà identifiés. • Agir sur les activités sportives et événements culturels en responsabilisant les « "organisateur" » et les" « acteurs touristiques »" pour qu'ils incitent les visiteurs à la pratique du covoiturage. Mettre en place un critère de financement " « écomobilité »" pour les événements bénéficiant de subventions publiques pour favoriser les manifestations favorisant le recours au transport collectif et au covoiturage. • S'appuyer sur les acteurs locaux (établissement public, sportifs, entreprise) pour favoriser le covoiturage de proximité 	6 mois	Offices de tourisme/EPCI Acteurs touristiques, associations Organismes financeurs EPCI, communes, associations

INDICATEURS :

Suivi	Réalisation
- Nombre d'utilisateurs des aires de co-voiturage/du site internet - Nombre de festivals ayant mis en place des démarches « écomobiles » - Nombre de financeurs ayant intégré ces clauses	- Création d'un site internet - Création/matérialisation d'aires

Organiser l'auto-stop sécurisé



LIENS AVEC LES POLITIQUES TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : Axe n°2, Orientation 13

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : Orientation stratégique « Renforcer la résilience des ménages face au renchérissement du coût de l'énergie ».

SRCAE MIDI-PYRENEES : OR7-Trsp « Développer les offres de transport alternatives à la voiture particulière pour les déplacements de personnes ».

SRCAE AQUITAINE : OR3-Trsp « Rééquilibrer les usages de la route au profil des modes sobres et propres, et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements ».

CONTEXTE :

Avec le développement des nouvelles technologies et l'augmentation du prix du carburant, les usagers envisagent plus facilement le changement de leur comportement de déplacement. Un peu partout en France, dans des espaces ruraux s'organisent de nouvelles mobilités telles que l'auto-stop sécurisé (ex : RezoPouce). Ces solutions sont adaptées à un habitat diffus et permet de relier les centres urbains en complément d'une offre de transport en commun.

Une expérimentation de cette forme d'auto-stop pourrait être mise en place sur le territoire du Parc national des Pyrénées.

OBJECTIFS :

- Développer des modes de transport innovants comme alternatives de mobilité locale pour les personnes privées de moyens de déplacement ;
- Développer des mobilités à dimension sociale.

IMPACT DE L'ACTION :

Gains énergies/GES	Coût	Échéance
Faibles	Faible	2015/2016

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Coordination des acteurs
- Diffusion des bonnes pratiques

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur	Partenaires
EPCI pilote	Conseils généraux, collectivités, Parc national des Pyrénées, acteurs sociaux

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référent
Service Développement	Chargé de mission développement durable

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Décal/Durée	Porteur de projet
Identifier un territoire d'expérimentation de Rézopouce correspondant à un bassin de vie : (Vallées des Gaves (SIMIL et CC pays de Lourdes) ou recherche d'un territoire pilote	1 mois	Collectivités
Faire un travail local pour identifier les acteurs relais sur le territoire d'expérimentation et faire connaître la démarche au plus grand nombre et pour qu'ils relaient l'action auprès de leurs publics cible.	3-6 mois	Collectivités
Organisation de réunion publique de présentation de la démarche.	1 mois	Collectivités
Equipement des points d'arrêt	6 mois	Parc national des Pyrénées / Collectivités
Distribution des kits	1 mois	Collectivités
Faire le point sur l'expérimentation pilote au bout d'un an maximum. Diffuser le retour d'expérience pour étendre progressivement l'action à d'autres territoires. Organiser des campagnes de promotion dans ces territoires.	1 an	Parc national des Pyrénées/ Collectivités

INDICATEURS :

Suivi	Réalisation
- Test de temps d'attente sur un arrêt	- Nombre d'adhérents - Nombre de communes impliquées

Développer le recours aux vélos classiques ou à assistance électrique



LIENS AVEC LES POLITIQUES

TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Axe n°2 Orientation 13, Axe n°4 Orientations 21 et 24*

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : *Orientation stratégique « Renforcer la résilience des ménages face au renchérissement du coût de l'énergie ».*

SRCAE MIDI-PYRENEES : -.

SRCAE AQUITAINE : *OR3-Trsp « Rééquilibrer les usages de la route au profil des modes sobres et propres, et renforcer les alternatives tout en réduisant les besoins de déplacements ».*

CONTEXTE :

Le vélo, comme pratique sportive, est fortement développé sur le territoire du Parc national des Pyrénées. Cependant, il est très peu utilisé comme mode de déplacement pour les courts trajets. La configuration géographique de montagne constitue une contrainte forte pour le développement de ce type de mobilité. Pourtant, certaines actions peuvent être menées pour inciter le recours au vélo pour des déplacements quotidiens de faible distance.

La vallée des Gaves possède un atout intéressant avec la Voie verte qui permet de relier Lourdes à Cauterets. Cet axe stratégique peut constituer une « colonne vertébrale » d'un réseau connectant la plaine aux vallées.

Le Parc national des Pyrénées souhaite œuvrer avec les collectivités compétentes pour créer des conditions favorables pour développer la pratique du vélo.

OBJECTIFS :

- Développer des offres de location permettant d'être une réelle alternative à la voiture pour les déplacements courts ;
- Réduire les émissions de GES dues au recours à la voiture.

IMPACT DE L'ACTION :

Consommation/GES	Coût	Échéance
Faible	Moyen	2018

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Coordinateur des acteurs ;
- Diffusion de bonnes pratiques (habitants et touristes).

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur	Partenaires
Collectivités, professionnels du tourisme	Collectivités, conseils généraux, associations, professionnels du tourisme, Parc national des Pyrénées

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référent
Service Développement	Chargé de mission tourisme et développement durable

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Décal/Durée	Porteur de projet
Coordonner les acteurs touristiques pour proposer sur le territoire une offre cohérente et attractive.	3 mois	HPTE/CDT64/OTSI/ collectivités locales/locuteurs privés/Parc national des Pyrénées
Inventorier les aménagements cyclables et les points de location déjà existants	3 mois	HPTE/CDT64/OTSI/ collectivités locales/locuteurs privés
Compléter l'offre existante en développant des points de location	2 ans	HPTE/CDT64/OTSI/ collectivités locales/locuteurs privés
Proposer une manifestation annuelle sur le territoire sur la thématique des déplacements doux (ex : rallye en VAE en Hautes-Pyrénées)	1 an	HPTE/CDT64/OTSI/ collectivités locales/locuteurs privés/Parc nationale des Pyrénées
Créer une offre touristique liée aux parcours en vélo à assistance électrique en ciblant prioritairement les familles	1 an	HPTE/CDT64/OTSI/
Accompagner les projets d'aménagement des voies réservées en fonds de vallée	5 ans	DDT/ Collectivités/ Parc national des Pyrénées

INDICATEURS :

Service	Réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants à la manifestation de sensibilisation - Nombre de km de voies cyclables créées 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un inventaire de l'existant - Organisation d'une manifestation de promotion du vélo

Réaliser un suivi de l'impact du changement climatique spécifique au territoire de Parc national des Pyrénées



LIENS AVEC LES POLITIQUES

TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Objectif n°1, Axe n°5, Orientations 32 et 33*

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : *Orientation stratégique « Aider les territoires à adapter leurs modèles économiques - Poursuivre les actions de connaissance et de sensibilisation relatifs aux milieux naturels et la biodiversité. ».*

SRCAE MIDI-PYRENEES : OR35-Ada « *Sensibiliser les structures, les populations et les institutions, à la nécessité de s'adapter aux changements climatiques* ».

SRCAE AQUITAINE : OR1-Ad « *Développer et diffuser la connaissance des vulnérabilités par thématiques, par territoire et à différentes échelles temporelles* ».

CONTEXTE :

L'établissement du Parc national des Pyrénées participe déjà à plusieurs études sur le suivi du changement climatique :

- Suivi des lacs d'altitude et projet d'intégration du réseau des lacs « sentinelles » (étude physico-chimique et étude des sédiments lacustres) en collaboration avec le laboratoire GEODE ;
- Etude des combes à neige piloté par le Conservatoire National Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées ;
- Suivi des glaciers par l'association Moraine
- Suivi des oiseaux d'altitude en réseau avec les acteurs alpins

OBJECTIFS :

- Préciser et suivre des indicateurs permettant d'apprécier l'impact local du changement climatique ;
- Constater les évolutions liées au changement climatique sur les principales activités du territoire (sylviculture, pastoralisme, tourisme).

IMPACT DE L'ACTION :

Coût énergétique/GES	Coût	Échéance
Nul	Faible	2020

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Création et coordination du comité de pilotage « changement climatique » ;
- Participation à l'Observatoire Pyrénéen des Changements Climatiques (OPCC) ;
- Participation à l'observatoire départemental ;

- Intégration du réseau de suivi des lacs « sentinelles ».

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur	Partenaires
Parc national des Pyrénées	Agence de l'Eau, ONEMA OPCC, ARPE, groupements d'intérêt scientifique des lacs « sentinelles », conseils généraux, ONF, CRPF, chambres d'agriculture, laboratoires de recherche

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référent
Service Scientifique	Chef de service

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Décal/Durée	Poncteur de projet
1/ Constitution et animation d'un comité de pilotage (scientifiques, partenaires techniques) afin de rassembler tous les partenaires qui produisent ou peuvent produire des données ou des études spécifiques au territoire du parc national	3 mois	Parc national des Pyrénées
2/ Réalisation d'un état des lieux des données, observations et études (OPCC et autres)	1 an	Parc national des Pyrénées (via le comité de pilotage)
3/ Définir et suivre des indicateurs locaux complémentaires en partenariat avec les structures concernées (qualité et quantité eau, évolution peuplements forestiers, surface forêt/prairie, crue, protection sol, érosion, etc.) permettant de constater les évolutions en lien avec les activités humaines de montagne.	1 an	Parc national des Pyrénées (via le comité de pilotage)
4/ Mise en réseau avec d'autres observatoires du changement climatique	6 mois	Parc national des Pyrénées (via le comité de pilotage)
5/ Diffusion des données produites : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions et/ou éditions d'ouvrages pour diffuser les données produites au grand public et aux acteurs économiques du territoire - Organiser des formations/sensibilisation auprès des élus et gestionnaires 	4 ans	Parc national des Pyrénées (via le comité de pilotage)
6/ Construire des itinéraires techniques et élaborer des propositions à intégrer dans les documents ou par les usages	4 ans	Parc national des Pyrénées (via le comité de pilotage)
7/ Organiser des formations pour les techniciens afin de développer les savoir-faire et compétences spécifiques et mettre en application les itinéraires techniques	2 ans	Parc national des Pyrénées (via le comité de pilotage)

INDICATEURS :

Suivi	Réalisation
- Nombre d'indicateurs suivis sur le territoire	- Nombre de réunions annuelles du comité de pilotage - Nombre de réunions ou d'outils édités de diffusion des données produites à destination du grand public et des acteurs économiques

Étudier le potentiel de valorisation des zones intermédiaires



LIENS AVEC LES POLITIQUES

TERRITORIALES :

CHARTÉ DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : Axe n°1, Orientation 2, Axe n°2 Orientation 17

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : Orientation stratégique « Aider les territoires à adapter leurs modèles économiques - Poursuivre les actions de connaissance et de sensibilisation relatifs aux milieux naturels et la biodiversité. ».

SRCAE MIDI-PYRENEES : OR38-Ada « Adapter les filières économiques très climato-dépendantes (filiales agricoles, forestières et touristiques) ».

SRCAE AQUITAINE : OR3-Ad « Connaître les vulnérabilités régionales et développer des stratégies d'adaptation dans les politiques locales et leurs documents associés ».

CONTEXTE :

Espaces particuliers du territoire, les zones intermédiaires sont des éléments spécifiques qui composent et caractérisent les paysages pyrénéens. Elles correspondent à des successions de prairies parsemées de granges foraines et de boisements. Situées entre les villages et les forêts, elles sont des espaces de vie typiques des intersaisons. Elles vont, de fait, jouer un rôle important dans l'adaptation des activités agro-pastorales aux changements climatiques car elles seront moins touchées par la sécheresse et pourront devenir des « variables d'ajustement » lors d'événements climatiques sévères (tempêtes, inondation, etc.).

OBJECTIFS :

- Mobiliser le monde agricole ;
- Développer un projet pilote.

IMPACT DE L'ACTION :

Gains Énergies/GES	Coût	Échéance
Moyen	Important	2017

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Coordination du groupe de travail.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur	Partenaires
Parc national des Pyrénées, Chambres d'agriculture, cellules pastorales	Collectivités, Union européenne (FEADER), Etat,

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référent
Service Développement	Chargé de mission pastoralisme

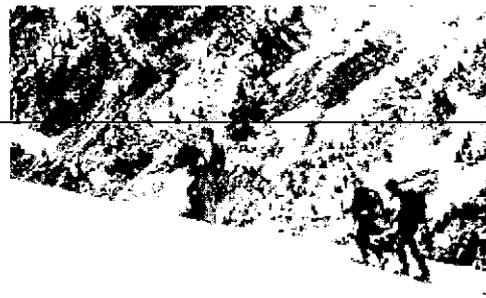
MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Déla/Durée	Porteur de projet
1/ Créer un groupe de travail regroupant les acteurs de l'agriculture pour définir les potentiels d'exploitation des zones intermédiaires en fonction des évolutions climatiques et du contexte socio-économique.	3 mois	Parc national des Pyrénées/Chambres d'agriculture/cellules pastorales
2/ Etude sur la valorisation des zones intermédiaires par le pâturage	1 an	Groupe de travail
3/ Faciliter l'accès au foncier et la mise à disposition d'équipements nécessaires (ex : clôture) à l'utilisation des zones intermédiaires (potentiel de création d'associations foncières pastorales dans certains secteurs)	3 ans	Collectivités
4/Mise en place d'une expérimentation pour tester des valorisations en lien avec les changements climatiques (ex : maraîchage, bois énergie, etc..)	5 ans	Chambres d'agriculture, Associations professionnelles
5/ Evaluation des expérimentations et diffusion du retour d'expériences	6 mois	Chambres d'agriculture, Associations professionnelles, Groupe de travail

INDICATEURS :

Suivi	Réalisation
- Nombre ha de zone intermédiaire « valorisée »	- Nombre d'expérimentations mises en place

Diversifier les activités touristiques hivernales



LIENS AVEC LES POLITIQUES TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Objectif n°3, Axe n°3, Orientations 21 et 26*

CONTEXTE :

L'offre hivernale est l'un des moteurs principaux de l'économie touristique du Massif mais l'irrégularité de l'enneigement y est un facteur récurrent de perturbation économique que la neige de culture ne parvient à compenser que partiellement (*Source : Révision du schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif des Pyrénées*). A cela s'ajoute des prévisions qui peuvent être alarmantes. D'après une étude menée par le bureau d'études TEC sur la base des scénarios effectués par le Centre d'études de la neige de Météo-France, si la température moyenne augmente de 3 °C :

- à plus de 2 000 m d'altitude, la durée d'enneigement moyenne devrait être réduite d'une douzaine de jours ;
- à 2 000 m, la baisse de l'enneigement deviendrait sensible ;
- de 1 500 et 1 800 m, la forte réduction du manteau neigeux mettrait en péril l'équilibre économique des stations de ski ;
- à 1 200 m, les conditions pour les sports d'hiver ne seraient plus réunies, excepté pour des pratiques très épisodiques de ski de fond, relevant alors davantage du loisir de proximité que du tourisme. (*Source : SRCAE Midi-Pyrénées*)

Sans remettre en cause l'exploitation de la neige, il s'agit de se préparer à une période où celle-ci sera plus rare et plus chère à exploiter. Il devient donc nécessaire de développer en parallèle une image et une offre touristiques diversifiées, attractives tout au long de l'année (activités de pleine nature, culturelles et de bien-être) et d'accompagner la montée en puissance d'autres activités d'hiver alternatives (ski de fond, raquette, luge, randonnée...). L'objectif est de développer des offres touristiques à destination des visiteurs recherchant des vacances à la montagne différentes.

(*Source : Révision du schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif des Pyrénées*).

OBJECTIFS :

- Adapter le territoire à la baisse de l'enneigement
- Diversifier l'offre touristique en hiver

IMPACT DE L'ACTION :

Coûts énergétiques/GES	Coût	Échéance
Faible	Moyen	2020

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Accompagnement technique des porteurs de projet
- Financement de certaines actions

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur	Partenaires
Collectivités, SEM	Communauté de communes (Somport), SEM HPTE, CDT 64, Parc national des Pyrénées Association pour la valorisation du massif du Néouvielle, CG, Régions, Etat

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référent
Service développement	Chargé de mission tourisme

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Début/Durée	Porteur de projet
- Requalification des zones nordiques (ex : projet du Somport, Hautacam) avec diversification des activités (ludiques, pédagogiques, etc.) - -	3 ans	Communauté de communes (Somport), SEM
- Accompagner le projet de PER Néouvielle pour le développement d'une offre toute l'année qui ne soit pas uniquement liée à l'enneigement.	5 ans	Association pour la valorisation du massif du Néouvielle
- Développement et valorisation de produits de découverte des patrimoines de la montagne en hiver (ex : marque « esprit parc ») qui soient alternatifs au ski de piste : Randonnées accompagnées, hébergements de qualité (patrimoine bâti, poêle à bois, etc.)	5 ans	HPTE, CDT 64, Parc national des Pyrénées

INDICATEURS :

Suivi	Réalisation
<ul style="list-style-type: none">- Nombre de sorties/hébergements marqués- Nombre de projets réalisés de diversification de l'activité touristique hivernale	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de sites requalifiés

Accompagner les cabanes et les refuges pour tendre vers 100% d'énergie renouvelable



LIENS AVEC LES POLITIQUES TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Objectif 4, Axe n°2 Orientation 13, Axe n°3, Orientations 23*

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : *Orientation stratégique « Soutenir la mise en réseaux des acteurs, des territoires et des projets pour viser l'équilibre énergétique production/consommation en 2050 ».*

SRCAE MIDI-PYRENEES : OR33-Enr « *Promouvoir le développement de projets d'énergies renouvelables durables* ».

SRCAE AQUITAINE : OR5-E « *Développer la production d'énergie renouvelable en privilégiant sa localisation près des centres de consommations* ».

CONTEXTE :

Si auparavant les cabanes de berger et les refuges étaient traditionnellement isolés et sans alimentation électrique, aujourd'hui les pratiques évoluent et les besoins énergétiques augmentent. Il est maintenant nécessaire de recourir à des sources d'énergie complémentaires.

Les groupes électrogènes sont souvent utilisés pour fournir l'énergie nécessaire. Ils fonctionnent la plupart du temps avec des énergies fossiles (fuel) et leur approvisionnement se fait très souvent par hélicoptage, ce qui engendre des émissions de gaz à effet de serre conséquentes.

Le recours aux énergies renouvelables doit être systématisé et la recherche d'un mix énergétique doit être privilégiée pour tirer partie de la configuration des lieux et permettre une autonomie énergétique sécurisée des cabanes et des refuges.

De plus, dans un souci d'exemplarité, des solutions alternatives à l'hélicoptage pourront être accompagnées et développées afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

OBJECTIFS :

- Réduire très fortement le recours aux énergies fossiles pour l'exploitation des refuges et des cabanes.

IMPACT DE L'ACTION :

Gains énergies/GES	Coût	Échéance
Faible	Moyen	2020

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Accompagne et participe au lancement des études préalables
- Diffuse le retour sur expérience

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur	Partenaires
Parc national des Pyrénées, SDE, Cellules pastorales	Collectivités, ADEME et Conseil régionaux et généraux, SDE, Union Européenne (FEADER, FEDER), Etat, propriétaires de refuges, association d'éleveurs, DATAR, gardiens de refuge

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référent
Service développement	Chargés de mission pastoralisme, urbanisme, tourisme

MESURES OPERATIONNELLES :

	Actions	Délat/Durée	Porteur de projet
Cible : les cabanes pastorales	Recensement des solutions énergétiques actuelles	6 mois	Parc national des Pyrénées/cellules pastorales/associations d'éleveurs
	Réaliser un diagnostic des besoins selon les usages type des cabanes : gardiennage simple, production laitière, production fromagère	2 ans	Parc national des Pyrénées/cellules pastorales/associations d'éleveurs/SDE
	Formuler des propositions pour améliorer le recours aux énergies renouvelables	1 an	Parc national des Pyrénées/cellules pastorales/associations d'éleveurs/SDE
Cible : les refuges	Améliorer la performance énergétique des refuges en engageant des travaux d'isolation.		Propriétaires de refuge, Parc national des Pyrénées
	Actualisation de la base de données de l'ARPE sur la gestion environnementale des refuges (en cours de réalisation).	2 ans	APEM
	Etudier les possibilités de remplacement des groupes électrogènes par des alternatives n'utilisant pas d'énergies fossiles : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une veille des fournisseurs d'alternatives existants - Expérimenter une ou plusieurs alternatives avec des propriétaires de refuges volontaires 	2 ans	Parc national des Pyrénées/SDE
	Optimiser le fonctionnement des refuges pour réduire la consommation d'énergie	2 ans	Parc national des Pyrénées
	Promouvoir et accompagner le recours au muletage en remplacement de l'hélicoptage	5 ans	Parc national des Pyrénées/cellules pastorales/associations d'éleveurs/Gardiens de refuge

INDICATEURS :

Objectif	Réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Tonne d'équivalent carbone évitée par le recours à un système alternatif au groupe électrogène - Nombre d'aides accordées pour le muletage 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une expérimentation dans un refuge - Réalisation d'une expérimentation dans une cabane

Connaître et développer le potentiel de méthanisation du territoire du parc national



LIENS AVEC LES POLITIQUES TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Axe n°2, Orientation 13*

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : *Orientation stratégique « Soutenir la mise en réseaux des acteurs, des territoires et des projets pour viser l'équilibre énergétique production/consommation en 2050 ».*

SRCAE MIDI-PYRENEES : OR32-Enr « *Mobiliser l'ensemble des acteurs pour atteindre des objectifs quantitatifs de production d'énergie renouvelable dans le respect d'une exigence qualitative ; Aide à l'appropriation par les acteurs et les territoires de l'enjeu d'un développement maîtrisé » des énergies renouvelables ».*

SRCAE AQUITAINE : OR1-E « *Développer la connaissance territoriale et sectoriels des gisements, des potentiels et analyses d'impacts de productions d'énergies renouvelables en Aquitaine. Déterminer le bouquet énergétique par territoire ».*

CONTEXTE :

Le territoire du parc national des Pyrénées dispose d'un cheptel important ($\approx 86\ 000$ têtes), qui génère des déchets. Couplé avec les déchets fermentescibles des autres exploitations agricoles et des collectivités, ce gisement pourrait être valorisé au travers d'unités de méthanisation, pour produire de l'énergie (biogaz, chaleur ou électricité) qui serait valorisée localement.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de transition énergétique, l'État vient de lancer un appel à projet pour l'installation de 1500 méthaniseurs en France, dans lequel les territoires agricoles doivent jouer un rôle majeur.

OBJECTIFS :

- Valoriser localement les déchets fermentescibles (agriculture, déchets verts, ...);
- Mettre en place un projet pilote de méthanisation à la ferme ou en lien avec une collectivité.

IMPACT DE L'ACTION :

		
Fort	Fort	2018

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Accompagne et participe au lancement des études préalables ;
- Participe à l'émergence d'une dynamique collective ;
- Diffuse le retour sur expérience.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur	Partenaires
Chambres agriculture, Parc national des Pyrénées/EPCI ou regroupements d'agriculteurs	ADEME, Conseils régionaux, DDT, associations d'éleveurs

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référent
Service développement	Chargés de mission pastoralisme, développement durable

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Déla/Durée	Porteur de projet
Mettre en place un comité technique (recherche des partenaires dans le projet)	3 mois	Parc national des Pyrénées/ Chambres agriculture
Organiser des visites d'études sur des sites de méthanisation à la ferme	1 an	Parc national des Pyrénées/ Chambres agriculture
Identifier et accompagner un projet local regroupant plusieurs agriculteurs et/ou une ou des collectivités	6 mois	Parc national des Pyrénées/ Chambres agriculture
Identifier le gisement de biodéchets (agricoles, déchets vert, ...) et les possibilités d'exploitation (freins/difficultés)	1 an	Parc national des Pyrénées/ Chambres agriculture / EPCI ou regroupements d'agricultures
Réaliser des études de faisabilité pour l'implantation du méthaniseur : - Energétique - Technique - Economique et juridique	1 an	Parc national des Pyrénées/ Chambres agriculture/ EPCI ou regroupements d'agricultures
Construction du méthaniseur	< 2 ans	EPCI, regroupement d'agriculteurs
Accompagnement/Communication : - Programmer des visites du méthaniseur - Communiquer au travers de journaux locaux, radio, ...	2,5 ans à partir études de faisabilité	Parc national des Pyrénées/ Chambres agriculture/ EPCI ou regroupements d'agricultures

INDICATEURS :

Suivi	Réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de m3 de biogaz produits, - Nombre de kWh chaleur produite, - Nombre de tonnes d'effluents valorisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un méthaniseur - Nombre d'agriculteurs, collectivités intégrées dans la démarche

Connaître et développer le potentiel de bois-énergie du territoire du parc national



LIENS AVEC LES POLITIQUES

TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : Axe n°2 Orientation 13, Axe n°3 Orientation 20.

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : Orientation stratégique « Soutenir la mise en réseaux des acteurs, des territoires et des projets pour viser l'équilibre énergétique production/consommation en 2050 »

SRCAE MIDI-PYRENEES : OR32-EnR « Mobiliser l'ensemble des acteurs pour atteindre des objectifs quantitatifs de production d'énergie renouvelable dans le respect d'une exigence qualitative ; Aide à l'appropriation par les acteurs et les territoires de l'enjeu d'un développement maîtrisé » des énergies renouvelables »

SRCAE AQUITAINE : OR6-A « Assurer la gouvernance régionale visant à encadrer le développement de projets Bois-Énergie, et évaluer l'impact des installations des unités en prenant en compte les éventuels effets pervers liés aux possibles conflits d'usage »

CONTEXTE :

La mobilisation du bois en zone de montagne est limitée par les conditions d'exploitation très contraignantes (fortes pentes, conditions climatiques hivernales, etc.). Ces difficultés entraînent des surcoûts rendant l'exploitation du bois très peu rentable dans ces zones. Cependant, la demande concernant le bois énergie et le bois d'industrie (BIBE) augmente fortement depuis ces dernières années. Certains boisements de montagne vont donc progressivement devenir économiquement intéressants à exploiter.

Beaucoup d'études ont été réalisées, ou sont en cours, sur le territoire pour définir ce potentiel exploitable :

- Etude de mobilisation (Pays des Gaves) ;
- Lancement de charte forestière (Pays des Nestes) ;
- Diagnostic de la filière réalisée par le Pays Oloron-Haut Béarn et création du pôle bois ;

Le bois énergie issu des forêts locales à fortes contraintes d'exploitation sera plus cher que le bois provenant des autres régions de plaine. Il faudra donc une volonté politique forte pour qu'un circuit court du bois énergie puisse se mettre en place et que des projets de réseaux de chaleur alimentés par des filières de bois local voit le jour ;

L'augmentation de la demande en bois d'industrie et d'énergie commence à concurrencer d'autres filières de valorisation telle que le bois d'œuvre de qualité médiocre ;

Dans le cadre de ses statuts, le SDE Hautes-Pyrénées peut être maître d'ouvrage pour les communes pour la construction de réseau de chaleur bois énergie. Une plateforme de séchage bois est actuellement à l'étude à Lourdes avec un rayonnement sur le Pays des Gaves.

OBJECTIFS :

- Valoriser localement la ressource biomasse ;
- Créer une filière de transformation locale;
- Mettre en place un projet pilote (1 plateforme et quelques chaufferies bois).

IMPACT DE L'ACTION :

Gains Énergies/GES	Coût	Échéance
Fort	Fort	2016

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Accompagner et participer aux études préalables ;
- Diffuser le retour sur expérience ;
- Veiller à la prise en compte du rôle multifonctionnel de la forêt.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur	Partenaires
Pays des vallées des Gaves, Pays des Nestes, Pays d'Oloron	DDT, ONF, CRPF, Chambres d'agriculture, communes forestières, Bois Midi-Pyrénées, Parc national des Pyrénées, SDE, UGSCOFOR, interprofession 64

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référent
Service développement	Chargé de mission forêt

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Début/Durée	Porteur de projet
Poursuivre l'animation des comités de pilotage par Pays	3 mois	Pays,
Recenser tous les acteurs de la filière	1 à 3 mois	Pays, Parc
Evaluation du potentiel de la ressource locale : Identifier le bassin de récolte et les possibilités d'exploitation (freins/difficultés) Elaborer une cartographie des lieux de production	1 à 3 mois	Pays
Evaluation des besoins des entreprises locales : Réaliser un état des lieux des filières sur le territoire et aux environs. Recenser les producteurs locaux, les quantités produites par filière.	3 mois	Pays
Analyse des débouchés existants et des pistes de développement pour la filière locale : Réaliser une étude de marché : - Vers les particuliers : Quels appareils de chauffage utilisent-ils, d'où vient le bois utilisé ? - Tertiaire/Industrie : Quels bâtiments pourraient être chauffés au bois énergie ?	6 mois	Pays
Lancer des études de faisabilité technique, économique, juridique (1 plateforme de séchage et quelques réseaux de chaleur)	3 mois	Pays
Construction d'une plate-forme de préparation et séchage de bois (Bois bûche, plaquettes et/ou granulés)	2 ans	EPCI/SDE65

Construction de petits réseaux de chaleur	1 an	EPCI/SDE65
Accompagnement/Communication : - Programmer des visites de la plateforme - Communiquer sous divers canaux (internet, journaux locaux, et radio), pour promouvoir l'utilisation du bois.	2 ans à partir des études de marché	Parc national des Pyrénées/EPCI

INDICATEURS :

Suivi	Réalisation
- Tonnes de GES évités par le remplacement de systèmes de chauffage fossile par un réseau de chaleur bois et / ou chaufferies dédiées	- Construction d'une plateforme de séchage - Construction de deux petits réseaux de chaleur - Construction de chaufferies dédiées

FICHE ACTION 

Expérimenter de nouveaux systèmes de production d'énergie hydraulique sur réseaux existants



LIENS AVEC LES POLITIQUES

TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Axe n°2, Orientation 13*

SRCAE MIDI-PYRENEES : OR33-Enr « *Promouvoir le développement de projets d'énergies renouvelables* ».

SRCAE AQUITAINE : OR4-E « *Soutenir l'innovation technologique autour des énergies renouvelables* ».

CONTEXTE :

Le Grenelle environnement fixe un objectif de 23 % de consommation énergétique provenant des énergies renouvelables (EnR) d'ici 2020 (15% en 2010). L'hydroélectricité représente un quart de cette production d'énergie renouvelable (H 66,2 TWh/an).

Le Parc national dispose de sept centrales qui produisent près de 310 GWh/an (dont 91% sur deux grandes centrales).

Des solutions de production peuvent être expérimentées en complément à partir de réseaux existants (ex : turbinage de l'eau potable).

OBJECTIFS :

- Valoriser son potentiel hydraulique sans dégrader l'environnement ;
- Mettre en place un projet pilote.

IMPACT DE L'ACTION :

Coûts Energies/GES	Coût	Échéance
Moyen	Fort	2020

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Accompagner et participer aux études préalables ;
- Diffuser le retour sur expérience.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordonnées	Partenaires
Collectivité	Sociétés de production d'électricité, ADEME, Parc national des Pyrénées, DDT, Agence de l'eau, Syndicat des rivières, SIVU

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référent
Service développement	Chargé de mission eau

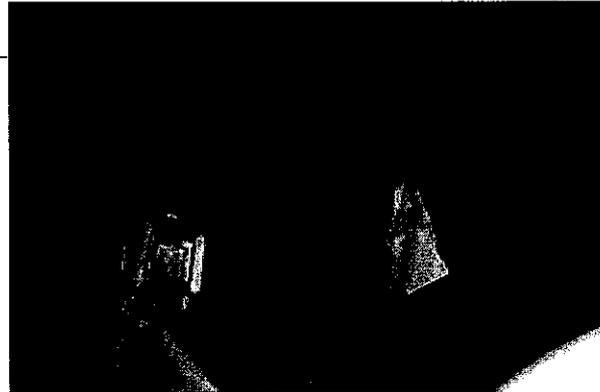
MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Déla/Durée	Porteur de projet
Mise en place d'un groupe de travail technique	3 mois	Collectivité, Parc national des Pyrénées, Agence de l'eau
Évaluation du potentiel des ressources locales : Identifier des sites d'expérimentation Évaluation des obligations : Synthèse des obligations réglementaires et techniques (freins/difficultés)	9 mois	Collectivité, Parc national des Pyrénées et agence de l'eau
Réalisation d'un projet pilote	2 ans	Collectivité, Sté productrice d'électricité, collectivités
Retour d'expérience : Diffusion de la méthodologie et des résultats suite à la 1 ^{ière} année d'exploitation	1 an	Parc national des Pyrénées et Agence de l'eau

INDICATEURS :

Suivi	Réalisation
- Nombre de kWh d'électricité produits	- Mise en place d'une expérimentation de turbinage sur réseau existant

Favoriser la rénovation des bâtiments publics



LIENS AVEC LES POLITIQUES

TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Axe n°2 Orientations 11 et 12.*

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES :

Orientation stratégique « *Soutenir la mise en réseaux des acteurs, des territoires et des projets pour viser l'équilibre énergétique production/consommation en 2050.* »

SRCAE MIDI-PYRENEES : OR15-Bât « *Faire jouer aux maîtres d'ouvrages publics leur devoir d'exemplarité.* »

SRCAE AQUITAINE : OR2-B « *Renforcer et développer l'offre d'information, de conseils et d'accompagnement reconnu par la MO publique sur les problématiques énergie et qualité de l'air.* »

CONTEXTE :

Les collectivités du territoire (parc national et communes), possèdent un patrimoine bâti aux activités hétérogènes (écoles, bureaux, équipements sportifs, éclairage public...) et vieillissants. Le Grenelle Environnement, qui souhaite aboutir à une baisse de 38% des consommations des bâtiments publics à l'horizon 2020, vient ajouter une obligation de performance énergétique sur des communes qui doivent aussi assurer l'accessibilité handicapé, la sécurité incendie, sur leurs bâtiments.

Un accompagnement des collectivités est nécessaire pour définir des interventions les plus prioritaires à mettre en œuvre et suivre les consommations énergétiques des bâtiments pour mieux réduire les émissions de gaz à effet de serre et la facture.

OBJECTIFS :

- Réduire la consommation d'énergie liée à l'utilisation des bâtiments et équipements (eau, électricité et chaleur) ;
- Accompagner les communes dans la prise de décision pour rénover les bâtiments publics (15 bâtiments publics visés).

IMPACT DE L'ACTION :

Coûts Énergie/GES	Coût	Échéance
Moyen	Faible	2017

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Coordinateur.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur	Partenaires
SDE, Collectivités	ADEME, Parc national des Pyrénées, conseils régionaux, CAUE

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référent
Service développement	Chargé de mission développement durable

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Délai/Durée	Porteur de projet
Sondage auprès des communes pour définir le nombre de collectivités intéressées par un Conseiller en Energie Partagée (CEP). Définition de l'échelle territoriale d'intervention du CEP	2 mois	SDE/Parc national des Pyrénées
Montage économique et juridique pour création poste et création Comité de pilotage	6 mois	SDE
Rédaction fiche de poste et recrutement	2 mois	SDE
Réaliser l'état des lieux des bâtiments communaux (factures, audits énergétiques, ...)	1 an	SDE
Rédiger les rapports d'analyses/préconisations et élaboration d'un nouveau rapport chaque année		SDE
Mise en œuvre des préconisations : régulation, travaux et remplacement d'équipements,	6 mois à 1 an	Collectivités
Suivi et communication (Journaux, internet, ...)	2 ans à partir de la réalisation de l'état des lieux	SDE
Réaliser une opération de diagnostic de performance énergétique groupée pour les communes n'adhérant pas au CEP	2 ans	SDE/Parc national des Pyrénées

INDICATEURS :

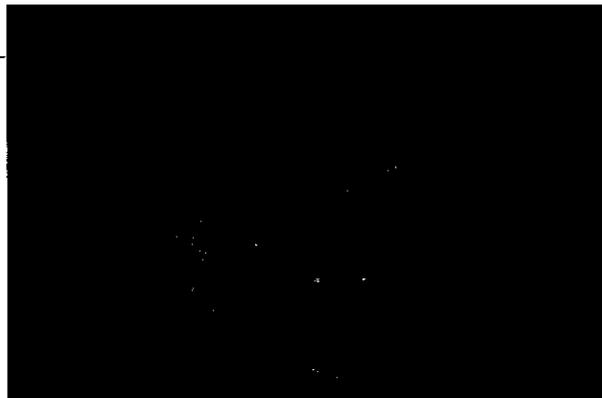
Suivi	Réalisation
- % de réduction de consommation en kWh des bâtiments publics	- Nombre de communes adhérentes au CEP - Nombre de bilans énergétiques réalisés



Axe 4 :
ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE VERS L'AUTONOMIE ENERGETIQUE

FICHE ACTION 

Accompagner la conversion de l'éclairage dans le cadre de la RICE du Pic du Midi



LIENS AVEC LES POLITIQUES TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Axe n°1 Orientation 5, Axe n°2, Orientation 13*

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : *Orientation stratégique « Soutenir la mise en réseaux des acteurs, des territoires et des projets pour viser l'équilibre énergétique production/consommation en 2050 ».*

SRCAE MIDI-PYRENEES : *OR15-Bât « Faire jouer aux maîtres d'ouvrages publics leur devoir d'exemplarité ».*

SRCAE AQUITAINE : *OR2-B « Renforcer et développer l'offre d'information, de conseils et d'accompagnement reconnu par la MO publique sur les problématiques énergie et qualité de l'air ».*

CONTEXTE :

En 2013, le sud du département des Hautes-Pyrénées a reçu le label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi. Cette reconnaissance valorise la qualité du ciel étoilé notamment en zone cœur du Parc national des Pyrénées. Le territoire se doit donc d'avoir une exigence forte sur la qualité de son éclairage afin de limiter toute forme de pollution lumineuse mais également de réaliser des économies d'énergie. En effet en raison de la vétusté des éclairages publics, ce poste induit en moyenne 42% des consommations et 37% des dépenses d'électricités des communes.

OBJECTIFS :

- Réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage (réalisation de 10 opérations de conversions d'éclairage par an) ;
- Réduire l'impact de la lumière artificielle sur la biodiversité (trame sombre) ;
- Préserver les paysages nocturnes (ciel étoilé).

IMPACT DE L'ACTION :

Gain énergétique/GES	Coût	Échéance
Faible	Moyen	2015

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Participe à la mise en œuvre de la RICE aux côtés des différents partenaires ;
- Diffuse le retour d'expérience de la RICE en vallées d'Ossau et d'Aspe.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur	Partenaires
SDE, Régie du Pic du midi, SDE, Pays	ADEME, SDE, collectivités, Pays, Conseils généraux, conseils régionaux, Régie du Pic du midi

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référent
Service Développement/Service Scientifique	Chef de service/Chargé de mission développement durable

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Délai/Durée	Pporteur de projet
Réalisation d'un inventaire des points lumineux du territoire	1 an	SDE, Pays des Vallées de Gaves/ Régie du Pic du Midi
Accompagnement financier des projets de conversion d'éclairage des communes du parc national	5 ans	SDE, Parc national des Pyrénées
Eco-conditionnalité des aides du parc national pour les projets de conversion d'éclairage en vallées d'Ossau et d'Aspe	5 ans	Parc national des Pyrénées
Sensibilisation aux enjeux de la pollution lumineuse via des interventions auprès des scolaires et à l'occasion du « Jour de la Nuit »	5 ans	Parc national des Pyrénées, Pays des Vallées de Gaves, Régie du Pic du Midi
Suivi de l'impact de la pollution lumineuse sur la faune (intégration dans la démarche de trames verte et bleu)	4 ans	Parc national des Pyrénées, Régie du Pic du Midi
Coopération avec d'autres structures sur la recherche des impacts de la pollution lumineuse (PNR Grand Causses, PN du Mont Mégantic)	4 ans	Parc national des Pyrénées, Régie du Pic du Midi

INDICATEURS :

Suivi	Réalisation
- Mesures de la « pureté » du fond de ciel étoilé	- Nombre de points lumineux changés selon les critères de la RICE - Nombre d'interventions de sensibilisation

Accompagner les agriculteurs dans des démarches d'économie d'énergie et de recours aux énergies renouvelables



LIENS AVEC LES POLITIQUES TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Axe n°2, Orientations 11 et 13.*

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : *Orientation stratégique « Soutenir la mise en réseaux des acteurs, des territoires et des projets pour viser l'équilibre énergétique production/consommation en 2050 ».*

SRCAE MIDI-PYRENEES : *OR25-Agri « Favoriser et accompagner le développement de bonnes pratiques agricoles ».*

SRCAE AQUITAINE : *OR4-A « Optimiser les exploitations agricoles sur le volet énergétique et la qualité de l'air ».*

CONTEXTE :

Dans le cadre du Grenelle Environnement 2, le secteur agricole s'est vu assigné des objectifs de modification de ses pratiques. La certification environnementale des exploitations, la réduction de la dépendance aux intrants et combustibles fossiles, et l'intégration des énergies renouvelables constituent des éléments clés du volet « *modifier les pratiques agricoles* ».

En partenariat avec les chambres d'agriculture, le Parc national des Pyrénées souhaite accompagner les agriculteurs vers une démarche d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

OBJECTIFS :

- Diminution des consommations d'énergie liées à l'activité agricole ;
- Émergence des projets innovants et de recours aux énergies renouvelables.

IMPACT DE L'ACTION :

Carbone Énergie/GES	Coût	Technique
Moyen	Moyen	2018

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Accompagne les démarches innovantes ;
- S'associe avec les partenaires institutionnels pour sensibiliser et informer ;
- Diffuse le retour d'expérience.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur	Partenaires
Chambres d'agriculture, Parc national des Pyrénées	ADEME, conseils régionaux, conseils généraux

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référent
Service Développement	Chargé de mission développement durable/Chargé de mission pastoralisme

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Décal/Durée	Porteur de projet
Réalisation de diagnostics énergétiques afin d'identifier : <ul style="list-style-type: none"> - Les gisements d'économies d'énergies (banc d'essai tracteur, récupération de chaleur des bâtiments d'élevage, etc.) et - Les recours aux énergies renouvelables (bois énergie, méthanisation, etc.) 	3 ans	Chambres d'agriculture
Organisation de réunions de sensibilisation sur ces thématiques (ex : opération « banc tracteur ») / de voyages d'études	1 an	Chambres d'agriculture/ Parc national des Pyrénées
Expérimentation sur quelques exploitations pilotes	2 ans	Chambres d'agriculture
Diffusion du retour d'expériences	1 an	Chambres d'agriculture/ Parc national des Pyrénées
Mise en place d'une opération de récupération des pneus agricoles	1 an	Chambres d'agriculture/Parc national des Pyrénées/ Conseils généraux

INDICATEURS :

Subst	Réflexion
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de kWh économisés par des opérations innovantes d'économies d'énergies et de recours aux énergies renouvelables - Nombre de tonnes de pneus valorisés - Nombre 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de diagnostics énergétiques réalisés

Soutenir et valoriser les hébergements touristiques s'engageant dans une démarche d'économie d'énergie



LIENS AVEC LES POLITIQUES TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Objectif n°4, Axe n°3, Orientation n°23*

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : Orientation stratégique « *Soutenir la mise en réseaux des acteurs, des territoires et des projets pour viser l'équilibre énergétique production/consommation en 2050* ».

SRCAE MIDI-PYRENEES : OR15-Bât « *Faire jouer aux maîtres d'ouvrages publics leur devoir d'exemplarité* ».
SRCAE AQUITAINE : OR2-B « *Renforcer et développer l'offre d'information, de conseils et d'accompagnement reconnu par la MO publique sur les problématiques énergie et qualité de l'air* ».

CONTEXTE :

Les émissions liées aux bâtiments représentent 11% du bilan carbone du territoire. Le secteur résidentiel contribue à 60% à ces émissions. Les hébergements touristiques font partie de ce pool de logements mais la plupart est dans un état de vieillissement progressif et a été construit avant les normes de performance énergétique. L'intervention sur ce parc privé est complexe. Le Parc national des Pyrénées souhaite utiliser la marque « esprit Parc » pour agir sur cette catégorie de bâtiment.

Les hébergements « marque Parc » s'adresseront à une clientèle qui souhaite découvrir les patrimoines naturels et culturels des parcs nationaux et participer à leur maintien et leur préservation grâce notamment à des pratiques respectueuses durant leur séjour valorisant des filières économiques locales. A ce titre, les hébergements adhérents doivent réaliser des opérations liées aux économies d'énergies, et seront accompagnés par le Parc national des Pyrénées sur la mise en place d'actions complémentaires nécessitant un investissement humain et économique.

OBJECTIFS :

- Diminution des consommations d'énergie liées à l'activité touristique ;
- Émergence des projets innovants de recours aux énergies renouvelables.

IMPACT DE L'ACTION :

Moyen

Moyen

2018

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Favorise une démarche de progrès;
- Accompagne les démarches touristiques innovantes
- Valorise le retour d'expérience

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur

Parc national des Pyrénées

Partenaires

Parcs nationaux de France, PACT H&D, Pays, ADEME, PNR Ariège, PNR Catalane

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service

Service Développement

Référent

Chargé de mission tourisme/
Chargée de mission
développement durable

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Début/Durée	Porteur de projet
Réaliser dans la cadre de la marque « esprit parc » une centaine d'audits d'hébergements et proposer une vingtaine de démarche de progrès.	4 ans	Parc national des Pyrénées
Former les prestataires marqués aux économies d'énergie et aux recours aux énergies renouvelables	1 an	Parc national des Pyrénées/ PACT H&D Béarn Bigorre/ PNR Ariège/PNR Catalane
Proposer aux prestataires marqués des outils de sensibilisation à destination des visiteurs	2 ans	Parc national des Pyrénées/Parcs nationaux de France/ PNR Ariège/PNR Catalane
S'appuyer sur ce réseau pour diffuser les retours d'expérience et enclencher une dynamique	3 ans	Parc national des Pyrénées/ PNR Ariège/PNR Catalane

INDICATEURS :

Suivi

- Nombre d'audits marqués
- Nombre de démarches de progrès initiées qui prennent en compte les économies d'énergie
- Nombre de personnes formées

Réalisation

- Création de la marque « esprit parc » pour les hébergements touristiques



Créer une marque d'identification des produits locaux



LIENS AVEC LES POLITIQUES TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Axe n°3, Orientation n°16*

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : Orientation stratégique « *Accélérer la montée en puissance et la diffusion des circuits courts* ».

SRCAE MIDI-PYRENEES : OR3-Agmt « *Soutenir la structuration des filières professionnelles ancrées dans les territoires pour favoriser l'économie de proximité (agriculture, écoconstruction, forêts, tourisme, ...)* ».

SRCAE AQUITAINE : -.

CONTEXTE :

Une marque collective a été créée par la loi sur les Parcs nationaux de 2006. Elle a pour objet de valoriser les produits et services du territoire qui participe à la préservation des patrimoines. Les cahiers des charges prévoient des critères d'éco responsabilité, de développement durable et de sensibilisation des clients. Les acteurs socioéconomiques qui intégreront la marque passeront un contrat de partenariat avec le parc national sur leurs engagements.

OBJECTIFS :

- Développer la marque commune des Parcs nationaux sur le territoire des Pyrénées.

IMPACT DE L'ACTION :

Gains Energies/GES	Coti.	Échéance
Faible	Moyen	2015

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Animation et valorisation de la marque « esprit parc ».

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur	Partenaires
Parc national des Pyrénées	Chambres d'agriculture, associations de producteurs, mission agro-alimentaire pyrénéenne, DATAR

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Profession
Service développement	Chargé de mission pastoralisme, chargé de mission tourisme

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Décal/Durée	Porteur de projet
Créer une marque parc sur les produits alimentaires	1 an	Parcs nationaux de France/Parc national des Pyrénées
Sensibiliser les propriétaires « marqués » aux économies d'énergie et aux changements climatiques	5 ans	Parc national des Pyrénées
Organiser une synergie entre les producteurs « marqués » pour favoriser les circuits courts (ex : producteurs « marqués » alimentant une table d'hôtes « marquée »)	5 ans	Parc national des Pyrénées

INDICATEURS :

Suivi	Réalisation
- Nombre de produits bénéficiant de la marque parc	- Création de la marque « esprit parc » pour les produits d'alimentation

FICHE ACTION 

Soutenir et valoriser l'usage du bois dans la construction et la rénovation via des filières locales



LIENS AVEC LES POLITIQUES TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Axe n°2, Orientation 12, Axe n°3 Orientation 20*

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : *Orientation stratégique « Soutenir la mise en réseaux des acteurs, des territoires et des projets pour viser l'équilibre énergétique production/consommation en 2050 ».*

SRCAE MIDI-PYRENEES : *OR3-Amgt « Soutenir la structuration des filières professionnelles ancrées dans les territoires pour favoriser l'économie de proximité (agriculture, écoconstruction, forêts, tourisme, ...) ».*

SRCAE AQUITAINE : *OR4-I « Promouvoir la coopération entre acteurs sur les principes liés à l'écologie industrielle (implantation, process, transport, approvisionnement, bâtiment, ...) ».*

CONTEXTE :

La ressource forestière sur le territoire est importante avec des qualités variables mais sa mobilisation a globalement diminué ses dernières décennies. L'évolution générale des marchés, la concurrence et les conditions d'accès à la ressource souvent difficiles ont ainsi fragilisé l'ensemble des acteurs de la filière locale. Cela a conduit à la raréfaction sur le territoire des scieries et des entreprises de transformation du bois. Les bois d'industrie sont majoritairement exportés hors du territoire pour être transformés. Des perspectives locales sont toutefois envisageables moyennant un soutien des filières courtes valorisant le bois local par l'usage du bois construction (ossature, charpente, menuiserie, isolant, bardage...) et de l'ameublement. Ces filières contribuent à cette occasion au stockage pérenne du carbone.

OBJECTIFS :

- Valoriser l'utilisation du bois local sur le territoire ;
- Créer une filière courte d'isolants écologiques.

IMPACT DE L'ACTION :

Gains Énergétiques/GES	Coût	Échéance
Faibles	Fort	2020

ROLES DU PARC NATIONAL :

- Facilite le lancement des études préalables ;
- Accompagne l'utilisation du bois local auprès des porteurs de projet (construction, bâti agricole, etc.)
- Diffuse le retour sur expérience.

CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE :

Coordinateur	Partenaires financiers	Partenaires techniques
Parc national des Pyrénées	ADEME, Conseils Régionaux	Interpros, COFOR, FCBA, CRITT, OMB, CCI, CMA, Syndicat des propriétaires privés, ONF, CRPF

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL :

Service	Référent
Service développement	Chargé de mission forêt/chargé de mission développement durable

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Décl./Échéance	Porteur de projet
Identifier les filières locales existantes sur le territoire du Parc national des Pyrénées en termes de produits et de savoir-faire	6 mois	Interpros, COFOR, Parc national des Pyrénées
Identifier le potentiel de ressources de petits propriétaires privés pouvant être valorisés via une scierie mobile.	6 mois	Interpro, COFOR, Parc national des Pyrénées
Analyse des débouchés existants (contraintes/atouts, difficultés, subventions, partenariats, ...) et les pistes de développement d'une filière locale : isolants écologiques	6 mois	Structure spécialisée
Valoriser l'usage du bois local auprès des porteurs de projets publics et privés via des journées d'information sur les atouts de ces bois et les retours d'expérience déjà menée, l'élaboration de cahier des charges spécifiques.	1 an	Interpro, COFOR, Parc national des Pyrénées

INDICATEURS :

SUIVI	RÉALISATION
- Nb de porteurs de projets sensibilisés à l'utilisation des bois locaux	- Elaboration d'un « annuaire » de la filière sur le territoire du parc national.



Développer le recours aux produits locaux dans les restaurations collectives du territoire



LIENS AVEC LES POLITIQUES TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : Axe n°3, Orientation n°16, Axe n°2, Orientation n°11, Orientation n°13

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : Orientation stratégique « Accélérer la montée en puissance et la diffusion des circuits courts ».

SRCAE MIDI-PYRENEES : OR3-Agmt « Soutenir la structuration des filières professionnelles ancrées dans les territoires pour favoriser l'économie de proximité (agriculture, écoconstruction, forêts, tourisme, ... ».

SRCAE AQUITAINE : OR2-A « Organiser territorialement les filières agricoles et les rendre moins fragiles aux fluctuations des prix ».

CONTEXTE :

Les gestionnaires de restaurations collectives intègrent rarement des critères de proximité dans les plats consommés, malgré la qualité et la diversité des produits agricoles locaux.

Le manque d'offres et de visibilité des produits locaux, le contexte administratif et les contraintes économiques sont les principaux freins qui limitent une approche locale.

Dans cette optique, une première démarche de ce type est en cours d'expérimentation via le GAB 65.

OBJECTIFS :

- Augmenter le nombre de produits locaux proposés dans les restaurations

IMPACT DE L'ACTION :

Coûts Energie/GES	Coût	Échéance
Faible	Moyen	2016

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Soutenir les initiatives du territoire pour mettre en relation les producteurs et les collectivités consommatrices.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur	Partenaires
GAB 65, Parc national des Pyrénées	Conseils généraux, conseils régionaux, collectivités, GAB, MAAP, chambres d'agriculture, associations de producteurs, Pays des Nestes

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référent
Service développement	Chef de service/ Chargé de mission pastoralisme

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Décal/Durée	Porteur de projet
Réaliser un état des lieux des restaurations collectives du territoire : nb de repas, comment est géré l'approvisionnement, la préparation, durée des contrats en court...	1 an	GAB, Parc national des Pyrénées, associations de producteurs
Réaliser un état des lieux des producteurs, produits et quantités	1 an	GAB, Parc national des Pyrénées, associations de producteurs
Clarifier les contraintes de vente en direct (demande d'agrément, certification, démarche administrative...) pour anticiper et simplifier les démarches pour les producteurs intéressés par la mise en place de circuits courts	1 an	GAB, Parc national des Pyrénées, associations de producteurs
Développer un argumentaire pédagogique pour convaincre les acteurs de la restauration collective (maire, cuisinier) = maintien de l'emploi maintien de la population locale, ... Cibler l'argumentaire et les projets en fonction du public cible (scolaire/ hébergements de vacances, maison de retraite, thermes, etc.)	1 an	GAB, Parc national des Pyrénées, associations de producteurs
Constituer un réseau de restaurateurs pour proposer des menus marqués « esprit parc »	1 an	Parc national des Pyrénées
Travailler sur les menus proposés en restauration collective pour introduire des produits locaux	4 mois	GAB
Pour la restauration collective, faciliter l'adéquation offre/demande, faire coïncider les plannings de production/consommation...	4 mois	GAB
Mettre en réseau les producteurs pour pouvoir répondre et proposer une offre plus importante	4 mois	GAB, Parc national des Pyrénées, associations de producteurs

INDICATEURS :

Suivi	Réalisation
- Nombre de restauration collective proposant au moins 20% de produits locaux dans leurs menus	- Mise en place de trois expérimentations dans la restauration collective

Sensibiliser les scolaires au changement climatique



LIENS AVEC LES POLITIQUES

TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Objectif n°2, Axe n°5 Orientations n°33 et 32.*

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : *Orientation stratégique « Favoriser les changements de comportements par l'éducation, la sensibilisation mais aussi la fiscalité et la réglementation ».*

SRCAE MIDI-PYRENEES : OR34-Ada « *Sensibiliser les structures, les populations et les institutions à la nécessité de s'adapter aux changements climatiques* ».

SRCAE AQUITAINE : OR1-Ad « *Développe et diffuse la connaissance des vulnérabilités par thématiques, par territoire et à différentes échelles temporelles* ».

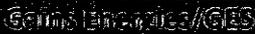
CONTEXTE :

Le Parc national des Pyrénées a des missions de protection, valorisation et sensibilisation aux patrimoines naturel, paysager et culturel. Depuis sa création, il mène de nombreuses actions d'éducation à l'environnement à destination des scolaires. Or, la faune, la flore et les paysages sont et seront impactés par les changements climatiques. Il est donc naturel que les messages transmis aux nouvelles générations par le Parc national des Pyrénées puissent prendre en compte ces évolutions et informer les jeunes des conséquences directes du changement climatique.

OBJECTIFS :

- Intégrer un volet « changement climatique » et « éco gestes » dans le passeport éducation à l'environnement du parc national des Pyrénées.

IMPACT DE L'ACTION :

		
Faible	Faible	2015.

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Mettre en place le passeport éducatif du Parc national dans les écoles du territoire

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur	Partenaires
Parc national des Pyrénées	Réseau Pyrénées Vivantes, Parc national des Pyrénées

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référent
Service communication	Chargé de mission éducation à l'environnement

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Déla/Durée	Porteur de projet
Généraliser le passeport d'éducation à l'environnement du Parc national des Pyrénées dans toutes les classes	2 mois	Parc national des Pyrénées
Développer des animations sur le thème du changement climatique et des éco-gestes dans le cadre du passeport	6 mois	Parc national des Pyrénées

INDICATEURS :

Suivi	Réalisation
- Nombre d'élèves sensibilisées au changement climatique	- Création de supports pédagogiques



Axe 6 :
INFORMER LE GRAND PUBLIC ET SENSIBILISER LES NOUVELLES GENERATIONS

FICHE ACTION 

Développer des outils de sensibilisation au changement climatique à destination du grand public



LIENS AVEC LES POLITIQUES TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Objectif n°2, Axe n°5, Orientations 33 et 32*

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : *Orientation stratégique « Favoriser les changements de comportements par l'éducation, la sensibilisation mais aussi la fiscalité et la réglementation ».*

SRCAE MIDI-PYRENEES : OR34-Ada « *Sensibiliser les structures, les populations et les institutions à la nécessité de s'adapter aux changements climatiques* ».

SRCAE AQUITAINE : OR1-Ad « *Développe et diffuse la connaissance des vulnérabilités par thématiques, par territoire et à différentes échelles temporelles* ».

CONTEXTE :

Les dernières études sur le changement climatique mettent en évidence que les températures moyennes sur le territoire devraient augmenter de 1 à 2°C entre 2012 et 2050 (par rapport au début du XXI^{ème} Siècle), ce qui va avoir un impact sur la faune, la flore et les conditions de vie.

Ainsi, le Parc national souhaite développer de nouvelles actions auprès des habitants, afin de les sensibiliser et informer sur les conséquences du changement climatique et les éco-gestes permettant d'agir pour réduire notre empreinte écologique.

OBJECTIFS :

- Développer la prise de conscience par tous.

IMPACT DE L'ACTION :

Gains attendus/GES	Coût	Échéance
Faible	Faible	2015

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Coordonner et mettre en œuvre les actions de sensibilisation ;

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur

Parc national des Pyrénées

Partenaires

Associations spécialisées, Parc national des Pyrénées

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :**Service**Service communication/Service
Scientifique/Service développement**Référent**

Chefs de service

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Décal/Durée	Porteur de projet
Utiliser les maisons de parc pour proposer un programme régulier d'animations de sensibilisation de la population aux risques liés aux changements climatiques (expo, conférences, films, spectacle) Valoriser dans ce cadre les travaux issus de l'observatoire du changement climatique du Parc national.	1 an	Parc national des Pyrénées
Mettre en place le défi familles à énergie positive pendant une période fixée	En cours	Parc national des Pyrénées
Communiquer et animer les programmes de sciences participatives nationaux concernant le changement climatique (ex : phénoclim)	5 ans	Parc national des Pyrénées

INDICATEURS :**Suivi**

- nombre d'animations de sensibilisation sur le changement climatique
- nombre de familles participant au défi familles à énergie positive

Réalisation

- Mettre en place au moins un programme de sciences participatives sur le thème du changement climatique

Accompagner les collectivités dans l'élaboration de documents d'urbanisme intégrant les enjeux « énergie-climat »



LIENS AVEC LES POLITIQUES TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : Axe n°1, Orientation n°4

PCET DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES : Orientation stratégique « Venir en appui à l'aménagement du territoire durable ».

SRCAE MIDI-PYRENEES : OR2-Amgt « S'appuyer sur les démarches de planifications et de projets pour favoriser un développement durable des territoires conciliant sobriété et qualité de vie. En particulier intégrer la thématique Climat-Énergie dans la planification territoriale et les projets de l'urbanisme opérationnel ».

SRCAE AQUITAINE : -.

CONTEXTE :

La loi GRENELLE II du 12 juillet 2010 assigne de nouveaux objectifs environnementaux aux SCOT et aux PLU. Ces documents d'urbanisme doivent désormais intégrer des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation et de remise en état des continuités écologiques, de maîtrise de l'énergie et de production d'énergies renouvelables. Ils devront répondre aux enjeux énergétiques et climatiques du 21^{ème} siècle.

OBJECTIFS :

- Intégrer des critères « énergie-climat » dans les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux pour se conformer aux obligations de la loi Grenelle II et pour viser des objectifs environnementaux ambitieux et performants ;
- Accompagner les collectivités dans l'élaboration de documents d'urbanisme permettant de lutter contre l'étalement urbain, s'adapter aux changements climatiques, favoriser la maîtrise des consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables.

IMPACT DE L'ACTION :

Gains Énergie/GES	Coût	Échéance
Moyen	Faible	2015

ROLES DU PARC NATIONAL DES PYRENEES :

- Accompagnement des collectivités dans l'élaboration des documents d'urbanisme ;

- Etre force de proposition pour l'intégration de critères répondant aux enjeux du changement climatique ;
- Participation au réseau d'échanges mené par le conseil général des Hautes-Pyrénées.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur	Partenaires
Parc national des Pyrénées	DDT

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Références
Service Développement	Chargé de mission urbanisme

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Délay/Durée	Porteur de projet
Accompagnement des collectivités pour l'intégration des enjeux énergétique dans les documents d'urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l'étalement urbain - Préservation des ressources agricoles et des espaces naturels (Intégration trame verte, bleue et sombre) - Favoriser la maîtrise des consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables (nouvelle forme urbaine, orientation des constructions bioclimatique, etc.) 	En cours	Parc national des Pyrénées, DDT
Transmettre des données liées à l'énergie et au climat pour l'élaboration des documents d'urbanisme	En cours	DDT, Parc national des Pyrénées, EDF, GDF, OREMIP, ARPE, ADEME, Conseil Régional
Faire un état des lieux de la prise en compte des enjeux « énergie-climat » dans les documents d'urbanisme dans les autres territoires ruraux de montagne. En faire un retour au réseau d'échange mis en place par le conseil général des Hautes-Pyrénées	1 an	Parc national des Pyrénées
Accompagner financièrement les collectivités lors de l'élaboration de GES-PLUi/GES-SCOT	5 ans	Parc national des Pyrénées, CG65, DDT

INDICATEURS :

Suivi	Réalisation
- Nombre de documents d'urbanisme intégrant des données « énergie-climat » détaillées	- Etat des lieux sur la prise en compte des enjeux « climat-énergie »



Axe 7 :
**VISER L'EXEMPLARITE ENVIRONNEMENTALE DE L'ETABLISSEMENT DU
 PARC NATIONAL DES PYRENEES**

FICHE ACTION



Actualiser régulièrement le bilan carbone de l'établissement et engager un plan d'actions de réduction des émissions



LIENS AVEC LES POLITIQUES TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Axe n°2 Orientation 13, Axe n°5, Orientation n°32*

CONTEXTE :

Le Parc national des Pyrénées a engagé une démarche d'administration exemplaire en 2010. A cette occasion un Bilan Carbone® de l'établissement à été réalisé et un groupe de travail interne s'est mis en place pour définir un plan d'action.

Il est nécessaire que l'établissement puisse être exemplaire du point de vue de ses consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre liées à son activité. Afin d'engager une nouvelle dynamique interne, le Bilan Carbone® sera réactualisé et des marges de progression seront identifiées.

OBJECTIFS :

- Réduire l'empreinte carbone de l'établissement
- Faire des expérimentations pour pouvoir proposer un retour d'expériences aux collectivités ;

IMPACT DE L'ACTION :

Gains Énergie/GES	Coût	Échéance
Faible	Faible	2015

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordinateur
Parc national des Pyrénées

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Répondant
Service Développement	Chargé de mission développement durable

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Délai/Durée	Porteur de projet
Réactiver le groupe écoresponsabilité interne	1 mois	Parc national des

		Pyrénées
Actualiser le bilan carbone de l'établissement	6 mois	Parc national des Pyrénées
Elaborer un plan d'actions pour les trois prochaines années	2 mois	Parc national des Pyrénées

INDICATEURS :

Suivi	Réalisation
- Résultat du bilan carbone en Teq CO2	- Réalisation d'un nouveau bilan carbone - Diffusion du plan d'action

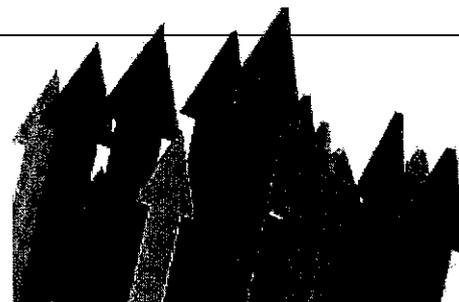


Axe 8 :
VISER L'EXEMPLARITE ENVIRONNEMENTALE DE L'ETABLISSEMENT DU
PARC NATIONAL DES PYRENEES

FICHE ACTION



Evaluer le plan climat



LIENS AVEC LES POLITIQUES TERRITORIALES :

CHARTRE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES : *Axe n°5, Orientation n°32*

CONTEXTE :

La démarche de PCET s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Elle repose sur un pilotage, un suivi et une évaluation maîtrisés par les services du Parc national des Pyrénées. Elle vise à permettre aux partenaires et autres parties prenantes de s'impliquer, d'évaluer et de débattre avec les élus pour éventuellement proposer des améliorations ou des réorientations. Elle doit également permettre une communication à l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, entreprises, ...) afin d'alimenter une culture énergie-climat et de mobiliser dans la durée.

OBJECTIFS :

- Apprécier la valeur des actions menées
- Réorienter les actions si besoin pour une amélioration en continue
- Partager et rendre compte des résultats obtenus ;

IMPACT DE L'ACTION :

Coûts Energies/GES	Coût	Echéance
Sans Objet	Faible	2015

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE :

Coordonnées	Partenaires
Parc national des Pyrénées	Tous les partenaires du plan climat

SUIVI PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES :

Service	Référence
Service Développement	Chargé de mission développement durable

MESURES OPERATIONNELLES :

Actions	Délai/Durée	Porteur de projet
Mise en place d'un comité de suivi et de pilotage comprenant les principaux partenaires du plan climat	1 mois	Parc national des Pyrénées
Définir des questions évaluatives/Valider les indicateurs	1 mois	Comité de suivi
Identifier chaque année, des priorités d'action avant le vote des budgets	5 ans	Comité de suivi
Procéder à l'évaluation intermédiaire au bout de trois ans et redéfinir les indicateurs si besoin	6 mois	Comité de suivi
Procéder à l'évaluation finale	6 mois	Comité de suivi

INDICATEURS :

Suivi	Réalisation
	- Réalisation d'une évaluation finale